



Le Mini Coquelicot

Lettre mensuelle d'information de la section syndicale CGT



DECEMBRE 2015

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : enfin un avis éclairé de la part de la commission !

Malgré un rapport pour l'année 2014 sur l'égalité professionnelle incomplet, comme l'ont souligné les élus Intersyndicale au CE, malgré une application partielle de l'accord sur l'égalité professionnelle signé en décembre 2012 avec les organisations syndicales d'Axway et un plan d'action vide de toutes propositions concrètes (si ce n'est de renvoyer à la prochaine négociation sur le sujet en 2016), la commission Egalité du Comité d'entreprise a rendu, pour la première fois, un avis circonstancié assorti de propositions pour tenter de gommer des inégalités persistantes chez Axway.

Si la commission souligne une amélioration de la situation sur les deux dernières années, elle pointe cependant des inégalités persistantes en matière de salaire, en particulier pour la catégorie Assimilés-cadres avec un écart de -15,86% ! Les rémunérations variables quant à elles sont réparties de manière très inégale au sein des populations de salariés concernés : plus on progresse dans l'échelle des salaires, plus l'écart entre les femmes et les hommes est important. La commission constate également qu'en matière de promotion, seulement 26,6% des femmes en ont bénéficié.

Le [rapport sur l'égalité professionnelle](#) ainsi que l'[avis de la commission](#) Egalité du CE sont consultables sur JIVE, [Groupe CGT Axway](#).



Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE le réseau social d'Axway

Vos élu-e-s et représentants syndicaux

Cgt vous souhaitent de

JOYEUSES

FETES

Enquête sur la qualité de vie au travail et les risques psychosociaux : démarrage en janvier

Initiée dès 2010 par l'Intersyndicale, remise au fond d'un tiroir le temps d'une mandature qui ne laissera pas grand souvenir dans les esprits, cette enquête voit enfin le jour. Fruit d'un travail conjoint entre l'équipe RH et le CHSCT actuel, le questionnaire servant de support à cette enquête sur la qualité de vie au travail chez Axway, est aujourd'hui opérationnel. Dès janvier prochain, une information via la messagerie professionnelle sera diffusée auprès de tous les salariés français, avec un lien permettant d'accéder au questionnaire en ligne.



NEGOCIATIONS en cours sur LES FRAIS DE DEPLACEMENT pour 2016 entre la direction d'Axway et les organisations syndicales.

Sociétés d'études



Le Mini Coquelicot Section syndicale CGT d'Axway, 26 rue des Pavillons 92807 Puteaux cedex

Tel : 06.83.49.92.24 / 01.47.17.27.64

lacgt.axway@free.fr / <http://axway.reference-syndicale.fr/>

Réduire le temps de travail, c'est possible !

La CGT propose de réduire le temps de travail hebdomadaire (en abaissant la durée légale de travail à 32h), annuel et sur la vie toute entière sans perte de salaire. Cette réduction du temps de travail pourra être financée en réorientant et en conditionnant les 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales qui sont consenties chaque année aux entreprises. Pour les ingénieurs, cadres et techniciens, l'Ugict fait 4 propositions :

➤ Instaurer un droit à la déconnexion

A l'image de ce qui a été mis en place dans plusieurs grandes entreprises allemandes (BMW, Daimler...) et dans certaines en France (La Poste, l'APEC,...) en rendant obligatoire une négociation sur le sujet.

➤ Encadrer strictement les forfaits-jours

En 2000, lorsqu'ils se sont mis en place, les forfaits jours devaient permettre la réduction du temps de travail des cadres, et n'étaient destinés qu'à une minorité (10% d'entre eux). Aujourd'hui c'est tout l'inverse: le nombre de salariés au forfait jours ne cesse d'augmenter (13,5% des salariés et 50% des cadres) et leur temps de travail explose.

L'UGICT propose notamment :

- la limitation des forfaits-jours aux seuls cadres autonomes ;
- la mise en place d'un système déclaratif de décompte horaire, l'évaluation collective de la charge de travail, et l'application comme pour les autres salariés des durées maximum de travail hebdomadaires à 44h et 48h ;
- la limitation du nombre maximum de jours travaillés à 200 (contre 218 aujourd'hui).

➤ Protéger les télétravailleurs

Notamment sur la reconnaissance des accidents du travail, les modalités de décompte de leur temps de travail et par un meilleur accès à la formation professionnelle sur le temps de travail

➤ Des droits pour les salariés « nomades »

Avec un encadrement des déplacements professionnels intégrant la reconnaissance des accidents de travail. Un aménagement et un suivi de la charge et du temps de travail.

Une campagne qui commence à porter ses fruits !

Lancée en septembre 2014, la campagne de l'Ugict-Cgt pour un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail a déjà permis d'obtenir :

- l'instauration du droit à la déconnexion dans certaines entreprises (La Poste..) et la proposition dans plusieurs rapports officiels de le rendre effectif ;
- l'annonce par le gouvernement d'une réforme des forfaits-jours.

Pour retrouver la lettre ouverte et les propositions précises adressées par l'Ugict à la ministre du travail : ugict.cgt.fr

Pour démontrer que nous travaillons bien plus que 35h, évaluez-votre temps de travail TTC (toutes tâches comprises) sur : <http://www.ugict.cgt.fr/dossiers/temps-de-travail>

Retrouvez nos articles sur

<http://axway.reference-syndicale.fr/>



**PRENEZ LES CHOSES
EN MAIN
SYNDIQUEZ-VOUS**

400 euros pour vivre mieux !

Selon un sondage Harris Interactive, 59% des salariés considèrent que leur salaire n'est pas suffisant pour « bien vivre » et la moitié des personnes interrogées déclarent qu'elles auraient besoin d'au moins 400 euros de plus par mois. Les deux tiers des salariés disent qu'ils seraient prêts à signer une pétition pour voir leur salaire augmenter. 52% refusent le chantage de la baisse des salaires contre la préservation de l'emploi.

En Allemagne, le salaire minimum dynamise l'emploi !

Bilan positif pour le salaire minimum en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 chez nos amis allemands. Le syndicat DGB indique ainsi que les travailleurs qualifiés ou peu qualifiés de l'ex-RDA ont par exemple vu leur salaire bondir de 9,3%. En outre, la mesure n'a pas eu d'effet négatif sur le marché du travail : les scénarios catastrophe prédits par le patronat allemand ne se sont pas réalisés, le nombre d'emplois ayant progressé de 160 000 au second trimestre 2015.

Source : CGT.

**Le capitalisme
détruit la planète**

